



REÇU le

20 AOÛT 2024

Commune de Faoug
Administration communale
Route de Salavaux 1a
1595 Faoug

Epalinges, le 19.08.2024

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 24-VD-18846

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Commune de Faoug
Prélèvement du : 12.08.2024
Date arrivée : 13.08.2024
Effectué par : Monsieur Dessonnaz

ÉCHANTILLON

24-61380 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
3 - Lac de Morat, 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 24-61380

Secteur : 3 - Lac de Morat
Lieu de prélèvement : 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 26
Aspect : Trouble

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	150 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe B: Eau de qualité bactériologique moyenne. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

ÉMOLUMENTS

Conformément aux dispositions de l'art. 4 du règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages, les frais d'analyse sont mis à la charge de la commune.

Émoluments : 85.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon prélevé. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL



RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 24-VD-18846

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Remarque
Titrimétrie	Chlorure	0,12	g/l	
Titrimétrie	Chlorure	0,12	g/l	